

# L'INVESTISSEMENT PERSONNEL...

PAR **GAËTAN PLASMAN** RÉDACTEUR EN CHEF



Ayant eu, récemment, l'opportunité de sensibiliser des collègues à la problématique de la contamination par les fumées d'incendie, j'ai une nouvelle fois été interpellé par la phrase désormais récurrente : « La responsabilité ne nous incombe pas, c'est la zone qui doit établir une procédure ! »

S'il est évident que seule l'autorité est compétente pour élaborer une procédure, cela doit-il pour autant nous faire perdre tout sens des responsabilités ? Devons-nous impérativement disposer d'un texte légal pour prendre une douche au retour d'un incendie, ou attendre un protocole formel et validé pour nettoyer la cabine de l'autopompe ? En d'autres termes, ai-je besoin d'une note de service pour prendre soin de moi ? Si je parle de récurrence, c'est parce que ce type de réaction ne s'applique pas uniquement au risque de cancer. De plus en plus régulièrement, j'entends des collègues, de tous niveaux hiérarchiques et de tous horizons géographiques, se dédouaner de ne pas connaître leur matériel parce que la formation

n'est pas optimale, de ne pas maîtriser une technique parce qu'elle n'est pas régulièrement appliquée, de ne pas être avertis d'une quelconque évolution parce qu'« on ne m'en a jamais parlé »...

Acquérir et maintenir les connaissances techniques et tactiques nécessaires à l'accomplissement de nos missions, avoir conscience des risques et des dangers inhérents à notre métier et se tenir informé des nou-

veautés relèvent avant tout d'une responsabilité morale individuelle ! Cette prise de conscience doit être initiée et maintenue par des remises en question régulières : il faut oser s'ouvrir l'esprit, élargir son champ de vision, accepter qu'aucune connaissance n'est définitivement acquise, et conceptualiser que nous pouvons être très performants aujourd'hui mais totalement dépassés demain suite à un simple manque d'implication.

Il ne suffit pas d'ouvrir les mains pour accueillir les procédures tombées du ciel zonal, se maintenir à niveau exige inévitablement un investissement personnel ! De

manière crue, la qualité de cet investissement distingue le pompier qui exerce un métier-passion de celui qui preste un emploi « alimentaire »... Mais sur intervention, tous deux seront confrontés à la même réalité, sans droit à l'erreur et sans possibilité de se soustraire au danger en prétextant l'absence de procédure !

Par le biais de votre revue, toute la rédaction de SOLDATS DU FEU magazine s'efforce de vous donner accès aux informations

les plus pertinentes mais il ne s'agit là que d'un premier pas... Tout comme il est impossible d'apprendre à nager en lisant un livre, il est également impossible d'apprendre un « bailout » en regardant YouTube ou d'acquérir des techniques de lance en consultant une procédure... L'investissement doit être intellectuel mais aussi physique ! « Train hard, Fight easy »... Je vous souhaite une agréable lecture. ■

AI-JE BESOIN  
D'UNE NOTE DE  
SERVICE  
POUR PRENDRE  
SOIN DE MOI ?

28